

CAHIER DES CHARGES D'APPEL A PRESTATION EXTERNE
ACCOMPAGNEMENT DE LA CRESS AURA POUR LE SUIVI
ADMINISTRATIF DU PROJET EUROPEEN RETSCOOP

Date limite de candidature : au plus tard le 04/03/2026

Proposition à adresser à Cyrielle DE SOUZA par e-mail : cdesouza@cress-aura.org

Depuis la loi ESS de 2014, les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire sont les associations mandatées par l'Etat pour représenter tous les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Au nombre de 12 réparties sur l'ensemble du territoire français, elles sont regroupées autour d'une instance nationale : ESS France, qui répond à leur besoin de structuration et favorise une meilleure reconnaissance de leurs actions au niveau national.

La CRESS AURA fédère, représente et accompagne l'ensemble des acteurs de l'ESS autour du déploiement de l'Economie Sociale et Solidaire en région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cela, elle intervient sur 3 axes majeurs :

- Politique : en représentant les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des institutions publiques pour les intégrer dans leur stratégie de développement local,
- Stratégique : en facilitant et dynamisant les coopérations territoriales,
- Economique : en permettant aux structures de l'ESS d'élargir leurs réseaux et de dynamiser leurs projets, notamment à travers de l'accompagnement personnalisé, des rencontres d'affaires et des formations.

En tant qu'acteur incontournable et véritable laboratoire régional des initiatives remarquables et de l'innovation sociale, la CRESS AURA permet ainsi à chaque acteur de participer au mouvement de l'ESS et de confirmer son statut de pionnier de fabricant de solutions et d'écosystèmes innovants.

Implantée à Lyon et à Clermont-Ferrand, la CRESS AURA est au plus près des territoires et des acteurs de l'ESS.

CONTEXTE ET ENJEUX

Un ensemble de partenaires ont obtenu un financement FEDER pour réaliser le projet RETSCOOP, dans le cadre du programme Interreg Sudoe 2021-2027 de l'Union Européenne.

Les éléments résumés du projet RETSCOOP sont les suivants :

- Objectifs du projet :
 - Définir et mettre au point une méthodologie d'accompagnement des territoires ruraux dans leur mutation économique en France, Espagne, Portugal, grâce à la coopération multi-acteurs.
 - Développer l'économie sociale et solidaire sur ces territoires à travers le test et la mise en œuvre de la méthodologie de plateforme de coopération élaborée conjointement.
 - Accompagner la montée en compétence des acteurs de l'accompagnement au développement économique en France, en Espagne et au Portugal.
- Montant total éligible : 1 850 423,72 €
- Contribution du FEDER : 75% des coûts éligibles
- Durée d'exécution : 36 mois, de juin 2025 à mai 2028.
- Bénéficiaires : 8 bénéficiaires situés dans 3 pays :
 - En France : CRESS AURA, CRESS Occitanie et CRESS Nouvelle-Aquitaine ;
 - En Espagne : ASLE, Diputacion Floral de Alava, CEPES Aragon et REAS Galicia
 - Au Portugal : Municipio de Torres Vedras
- Cheffe de file : CRESS AURA

En tant que bénéficiaire et cheffe de file, la CRESS AURA a signé un accord pour l'octroi de l'aide FEDER. Les éléments résumés de cet accord pour la CRESS AURA sont les suivants :

- Numéro de contrat : RETSCOOP-S2/4.1/F0339
- Montant total éligible géré par la CRESS AURA: 499 145,52 €
- Nombre déclarations de dépenses : 4, une chaque année en mars-avril + une déclaration finale

La CRESS AURA a recruté comme prestataire un Contrôleur de Premier Niveau (CPN), conformément à l'obligation du programme. Il s'agit du cabinet EUROP'AIM. Les missions qui sont confiées au CPN sont les suivantes :

- 1 formation initiale
- 3 contrôles de 1^{er} niveau intermédiaire sur pièces (un contrôle par an car une seule déclaration sera réalisée par la CRESS chaque année)
- 1 contrôle de 1^{er} niveau final sur pièces en 2028
- 1 contrôle sur place en 2028

En complément de l'appui apporté par le CPN, **la CRESS AURA souhaite recruter un prestataire pour l'outiller et l'accompagner dans la gestion administrative du programme.**

OBJECTIFS

Les objectifs de la prestation sont les suivants :

- Outiller la CRESS AURA pour le suivi budgétaire, financier et opérationnel du programme RETSCOOP
- Accompagner la CRESS AURA sur demande, pour les déclarations financières notamment.

DOCUMENTATION

Les documents suivants sont consultables sur demande :

- Annexe 1 : Accord d'octroi d'aide FEDER RETSCOOP – S2/4.1/F0339 entre la CRESS AURA et Le gouvernement de Cantabrie
- Annexe 2 : Formulaire de candidature RETSCOOP et plan financier
- Annexe 3 : Texte officiel de l'appel à projet SUDOE 2021-2027
- Annexe 4 : Descriptif du programme Interreg Sudoe 2021-2027
- Annexe 5 : Guide SUDOE

PRODUITS ATTENDUS

1. Boîte à outil

Le prestataire construira, en collaboration avec la cheffe de projet RETSCOOP, les outils suivants :

- Suivi budgétaire et financier :
 - o **Tableau de suivi budgétaire** avec colonnes par poste budgétaire Interreg (RH, fonctionnement, communication, ...) incluant une check-list des pièces justificatives à collecter (factures, devis, preuves de paiement, preuves de publicité...)
 - o **Calendrier des échéances Interreg** (rapports d'avancement, audits, demandes de paiement).
- Suivi opérationnel :
 - o Création du **Workplan**

- **Tableau de suivi évaluation du projet** : définition des indicateurs d'impacts et de résultats du projet, ligne de base, cible, moyens de mesure et justificatifs à collecter, etc...
- **Tableau Risk management** : définition des risques généraux liés au projet (que ce soit la gestion du consortium ou l'opérationnel) et procédure de suivi de ces risques (risques classés par WP et donc suivis par les responsables d'activités)

2. Accompagnement

Le prestataire prévoira **8 jours d'accompagnement** pour appuyer la CRESS :

- 6 jours d'accompagnement sur :
 - la rédaction des rapports financiers, pour assurer l'éligibilité des dépenses à communiquer au CPN ;
 - la déclaration des dépenses du consortium à l'UE afin de bien assurer ses responsabilités de cheffe de file ;
 - le suivi-évaluation du projet.
- 2 jours supplémentaires pour des sollicitations au besoin.

MODALITES DE REALISATION

Moyens mobilisables par le prestataire

Pour une réalisation complète de la production attendue, le prestataire mobilisera l'ensemble des moyens qu'il jugera pertinent. Le prestataire devra prévoir des temps d'échanges avec les référents du projet. Ces temps d'échanges pourront être en visio ou en présentiel au choix.

Référente du suivi de la prestation

Le prestataire travaillera en priorité pour la réalisation de la prestation avec la cheffe de projet Cyrielle DE SOUZA. Il pourra aussi être amené à travailler avec les partenaires espagnols du projet.

Durée de la prestation

La durée de la prestation est prévue du 16 mars 2026 au 31 aout 2028.

Livrables et modalités de paiement

<i>Livrables</i>	<i>Date de remise indicative</i>	<i>% de versement</i>
1. Boite à outil		
Premier paiement sur facture après validation par la CRESS des livrables suivants : Tableau de suivi budgétaire Calendrier des échéances Interreg Workplan	Avril 2026	50% du montant pour la boite à outil
Second paiement sur facture après validation par la CRESS des livrables suivants : Tableau de suivi-évaluation Tableau de Risk Management	Fin mai 2026	50% du montant pour la boite à outil
2. Accompagnement		
Paiement sur facture à fréquence à définir sur remise de livrable suivant : Liste des tâches accompagnées/réalisées et du nombre de jours consommés	Factures à fréquence proposée par le prestataire	

CRITERES D'ANALYSE

Les critères de sélection sont les suivants :

Critère technique	60 %
Qualité et pertinence de la méthodologie proposée	
Compétences mobilisées (CV) et références du prestataire. La maîtrise de l'espagnole sera appréciée.	
Respect des délais	
Critère financier	40 %
Prix proposé et cohérence	

MODALITES DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Contenu de la proposition

Le prestataire doit fournir une proposition écrite transmise par message électronique et présentant les éléments suivants :

- **Une note présentant la méthodologie proposée** pour répondre aux différents points du cahier des charges, intégrant un calendrier de réalisation ;
- **Les compétences mises à disposition** pour le déroulement de la mission (CV, références, etc.) ;

- **Une offre financière détaillée**, par livrables pour la boîte à outil, et par jours de travail pour l'accompagnement.

Le prestataire peut contacter la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes par téléphone, s'il souhaite échanger de façon plus détaillée sur le présent le cahier des charges.

En cas de sous ou cotraitance d'une partie de la mission, le prestataire devra mentionner dans son offre le nom, les coordonnées, le CV et les références du sous ou cotraitant.

Délai de réponse

La proposition d'intervention est à envoyer par message électronique à cdesouza@cress-aura.org pour le **4 mars 2026** au plus tard.

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes sélectionne un consultant sur la base de la note méthodologique et financière. Une fois, le choix réalisé, la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes confirmera au prestataire retenu l'attribution de la mission, et informera les autres prestataires consultés qu'ils ne sont pas retenus.

Référentes à contacter à la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes :

Cyrielle DE SOUZA : 07 57 47 95 23 cdesouza@cress-aura.org

Marie BONNARD : 07 50 56 71 68 mbonnard@cress-aura.org